

# Les travaux du comité d'éthique et de déontologie de l'AFU : la réflexion autour de la circoncision rituelle

---

Le travail du Comité d'éthique et de déontologie de l'Association Française d'urologie est chargé de plusieurs missions :

- Veiller au respect de la [charte des membres de l'AFU](#) ;
- Gérer les déclarations de conflits d'intérêt des membres du Conseil d'Administration, du responsable du conseil scientifique, des responsables et membres des comités, des experts de l'organisme d'accréditation (Urorisq), de tous les experts nommés par l'AFU, des rédacteurs de Progrès en Urologie et du site Urofrance, des organisateurs de manifestations labellisées AFU, et à se prononcer, le cas échéant, s'ils posent problème.
- A fournir aux urologues la matière nécessaire pour nourrir une réflexion humaine, critique et éthique sur leur pratique professionnelle.

Dans cette dernière perspective, le Comité d'éthique et de déontologie de l'AFU intervient régulièrement dans la revue Urojonction, et chaque année, au congrès de l'AFU.

Pour le congrès 2012, le comité a choisi de consacrer sa réflexion aux problèmes d'éthique et de déontologie soulevés par la circoncision rituelle, en invitant le philosophe Pierre Le Coz, ancien vice-président du Comité Consultatif National d'Ethique, Président du Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), le professeur Christine Grapin-Dagorno, professeur de chirurgie et juriste spécialiste de droit médical et le docteur Antoine Faix, urologue andrologue, à participer à la réflexion des urologues de l'AFU.

**Le Dr Christian Castagnola, responsable du comité d'Ethique et de Déontologie de l'AFU présente les objectifs de cette session.**

## ***Pourquoi avoir choisi ce thème de la circoncision rituelle ?***

**Dr Christian Castagnola :** La circoncision rituelle est un sujet d'actualité, depuis la décision du tribunal allemand de Cologne qui, en juin dernier avait qualifié l'acte, pratiqué par un médecin, d' « une blessure corporelle passible d'une condamnation ». Mais nous l'avons choisi, au comité d'éthique, bien avant sa médiatisation, parce qu'il soulève plusieurs questions sur lesquelles nous voulions inviter les urologues à réfléchir :

En effet, la plupart des sociétés savantes s'accordent sur le fait qu'elle n'apporte aucun bénéfice, en dehors du cadre des pathologies pour lesquelles elle peut être indiquée (phimosis, paraphimosis). Son intérêt en termes de prévention des infections sexuellement transmissibles comme le sida n'est pas démontré en dehors des zones de pandémies.

## **Qu'est-ce que la circoncision rituelle ?**

C'est un acte chirurgical qui n'a pas de finalité thérapeutique et qui met alors l'urologue dans une situation inconfortable. C'est l'irruption du sacré et du poids des traditions dans la logique médicale.

En France, le Conseil d'Etat, en 2004, a estimé que "cette pratique religieuse dépourvue de tout fondement légal était "néanmoins admise".

L'aspect medico-legal de la circoncision rituelle sera abordé par le Pr. Grapin- Dagorno

La circoncision n'est pas dépourvue de complication, de 0,4 à 2 %, et ce taux est encore beaucoup plus élevé dans le cadre de circoncisions effectuées en dehors d'un établissement de soin (ce thème sera développé par le Dr Faix) : des complications en contradiction avec le principe déontologique de ne pas nuire au patient, sur lequel nous avons prêté serment.

Dans le cadre de ce rituel, les grands principes de l'éthique médicale, autonomie, bienfaisance, non malfaisance et équité rentrent en tension.

Une autre question importante qui nous amène au problème **du respect de l'intégrité corporelle des enfants, défendu par la Convention Internationale relative aux Droits des Enfants**, invoqué par le tribunal de Cologne, dans sa décision. La circoncision rituelle n'est elle pas en contradiction avec ce principe ?

***La table ronde a-t-elle pour vocation de trouver des réponses à toutes ces questions ?***

Il ne s'agit pas de trouver des réponses, car le sujet est très complexe et mêle enjeux humains, éthiques, médicaux, culturels, religieux et juridiques, voire politiques. En effet il s'agit d'un choix de société qui doit interpeller le politique

**L'objectif de la table ronde est plutôt la sensibilisation des urologues, la stimulation de leur réflexion, nourrie par les éléments concrets apportés par les experts. Le comité d'éthique doit être un aiguillon, un outil de vigilance et de distance critique, qui apporte une dimension humaine supplémentaire à la pratique quotidienne, qui participe du respect du patient et de l'amélioration de la qualité des soins.**

Nos projets s'intègrent dans cette démarche : une autre illustration en est le travail réalisé par le comité d'éthique et de déontologie sur la charte relative à la chirurgie « live » : ce type de pratique a pour but de former les médecins, mais il expose le patient et modifie les conditions de réalisation de l'intervention chirurgicale. Comment concilier le respect du patient, de ses droits et de sa sécurité avec ce type de procédure : le comité d'éthique a entamé une réflexion nécessaire qui devrait aboutir à la publication prochaine d'un document de référence, encadrant les pratiques.

### **Le comité d'éthique et de déontologie de l'AFU au congrès :**

**Mercredi 21 novembre, salle 342 A** : Forum d'exercice professionnel consacré à la délivrance de l'information à la personne sur son état de santé.

**Vendredi 23 novembre, 10h15, salle Havane** : Table ronde « Ethique professionnelle et circoncision rituelle ».